

**Préavis N° 8-2015
au Conseil communal**

relatif

à la création d'un réseau de structures
d'accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS)

Date proposée pour la séance de Commission :

**Jeudi 9 avril 2015 à 19h00
Castelmont, salle 3**

Déléguée de la Municipalité : Anne Bourquin Büchi

Prilly, le 17 mars 2015

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Le présent préavis concerne la création de structures d'accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) offrant 72 places. Ces structures parascolaires accueilleront les écoliers de la 3P à la 6P le matin avant l'école, à la pause de midi et l'après-midi dès la fin de l'école.

Le 27 septembre 2009, les Vaudois disaient oui au concept de la journée continue de l'élève en acceptant une modification de la constitution vaudoise, enrichie de l'article 63a :

¹ En collaboration avec l'État et les partenaires privés, les communes organisent un accueil parascolaire surveillé, facultatif pour les familles, sous forme d'école à journée continue dans les locaux scolaires ou à proximité, pendant toute la durée de la scolarité obligatoire.

² L'accueil peut être confié à des organismes privés.

³ Les conditions de l'accueil parascolaire sont fixées par les communes.

⁴ Les parents participent au financement de l'accueil parascolaire.

L'article 63a précise que la journée continue de l'élève couvre l'entier de la scolarité obligatoire, soit de la 1P (ancienne école enfantine CYN 1) à la 11S (ancienne 9^e année).

Or la demande d'accueil parascolaire est de plus en plus pressante à Prilly et il devient urgent de mettre sur pied une telle prestation.

Le présent préavis propose la création de places d'accueil pour les élèves de 3P à 6P, l'accueil des écoliers de 1P et 2P étant déjà assuré par l'UAPE du Tilleul. Les élèves scolarisés de la 7P à la 11S bénéficient pour les 7P et 8P de places de réfectoire à midi et d'activités libres entre 12h30 et 14h00, qui ont été mises en place après l'acceptation du préavis N° 1-2013. Pour les 9S à 11S, l'engagement, dès juin 2015, d'un travailleur social de proximité (nouveau poste prévu au budget 2015) permettra l'ouverture entre 12h30 et 14h00, puis de 15h30 à 18h00, d'un accueil libre dans le local des jeunes "After Achool" de St Etienne.

Avec la création des APEMS, Prilly se dote du dernier échelon qui manquait à l'accueil collectif des enfants. Ainsi, de la nurserie du Tilleul à l'After School de St Etienne, les familles prillérans bénéficieront d'une continuité de l'accueil par des structures adaptées à chaque âge de l'enfant.

L'ouverture des APEMS est prévue pour la rentrée d'août 2015.

Le préavis N° 10-2014 faisait état d'intenses discussions entre Canton et Communes autour de la mise en œuvre de cette question de l'accueil parascolaire et de son financement. Les échanges se poursuivent mais n'ont à ce jour pas encore abouti à un résultat tangible. Cependant, il est actuellement possible, dans le cadre de la LAJE, d'obtenir des subsides du Canton pour l'accueil parascolaire.

Le présent préavis présente l'organisation et le coût de fonctionnement des APEMS, inclus l'engagement de personnel éducatif, ainsi que l'investissement nécessaire pour l'aménagement en mobilier et l'achat de matériel divers.

1. Introduction

Afin d'évaluer la demande des familles en ce qui concerne la garde des enfants en dehors des périodes d'école, le Service d'accueil de la petite enfance (SAPE) et le Service Jeunesse ont mené une enquête et élaboré un questionnaire, adressé à tous les parents des enfants de 1P à 11S domiciliés à Prilly. Distribué dans les classes des établissements scolaires de la Commune de Prilly, ce questionnaire a bénéficié d'un bon retour de la part des parents. L'enquête a eu lieu en avril 2014. Deux questionnaires construits sur le même canevas étaient distribués simultanément, d'une part aux élèves de 1P à 6P (traité par le SAPE) et d'autre part aux enfants de 7P à 11S (traité par le Service Jeunesse).

Suite à ce questionnaire, le Service Jeunesse a choisi d'étoffer l'offre d'accueil de son "After School" en début d'année 2015, et a enrichi la palette d'activités proposées durant les vacances scolaires. Ce développement des prestations a pu être intégré au budget 2015. Ces prestations supplémentaires répondent à la demande d'accueil telle que mise en évidence dans les résultats du questionnaire distribué aux élèves de 7P à 11S.

2. Résumé des résultats tirés du questionnaire concernant les enfants de 1P à 6P

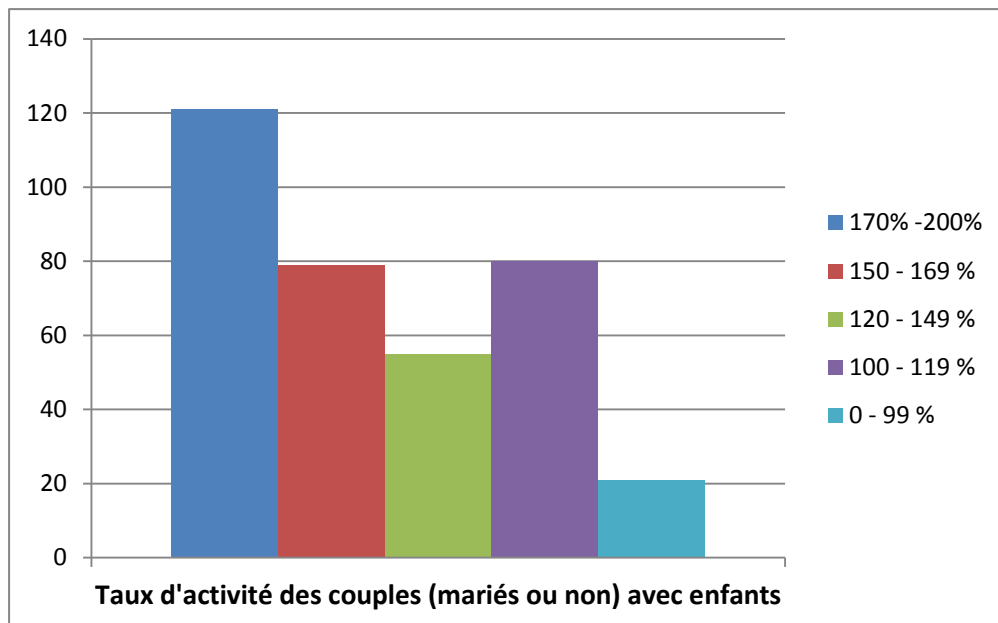
Le taux de participation relativement élevé est un bon indicateur des difficultés rencontrées par les familles pour la garde de leurs enfants. C'est en effet un taux de réponses de 60 % qui a été obtenu : sur les 710 questionnaires distribués, 424 ont été retournés dans les délais.

Pour 71 d'entre eux, soit 16.75 %, les parents ont laissé une remarque, afin de préciser leurs besoins. Ces remarques insistent pour la plupart sur la nécessité d'un APEMS, ou pour demander plus de places au réfectoire de la Fringale.

2.1 Situation des familles

Le questionnaire établit en premier lieu le profil des familles. Les 418 familles qui y ont répondu ont été séparées en deux groupes principaux, à savoir :

- 1) Les familles composées d'un couple, qui représentent 85 %. Il peut s'agir des parents, mariés ou non, ou de toute autre forme de famille recomposée, concubinage, partenariat, mariage, etc. Dans ces 356 ménages, 270 voient les deux parents exercer une activité professionnelle, dont 200 ont un taux d'activité cumulé supérieur à 150 % (voir graphique ci-après).

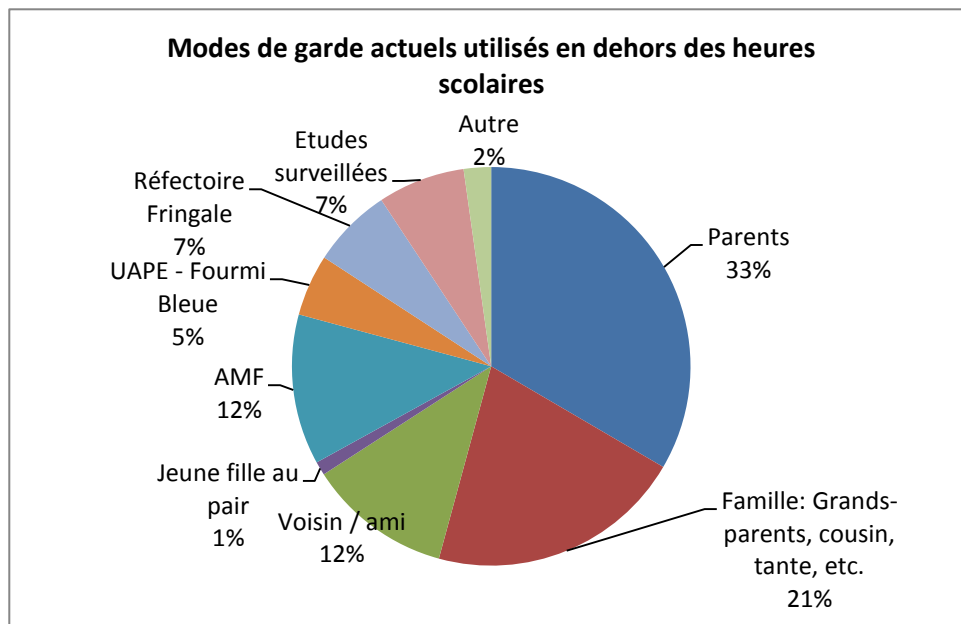


- 2) Les ménages constitués d'un seul parent, au nombre de 60, représentant près de 15 %, après déduction des 2 familles de type "autre" pour lesquelles aucun renseignement n'a été donné. Dans ces 60 familles monoparentales, les $\frac{3}{4}$ des parents exercent une activité à un taux supérieur à 50 %.

En additionnant les chiffres des ménages dont l'activité professionnelle est de plus de 150 % pour les couples et de plus de 50 % pour les ménages monoparentaux, il apparaît que près de 250 familles ont besoin d'un mode de garde parascolaire. Les solutions trouvées actuellement par les parents sont insuffisantes puisque 109 répondent positivement à la question relative au besoin d'une prestation d'accueil parascolaire supplémentaire à celles déjà en place.

2.2 Solutions de garde actuelles

Le tableau ci-dessous résume la situation actuelle, soit les solutions trouvées par les parents pour assurer la garde de leurs enfants en dehors des heures d'école. Les parents pouvaient donner plusieurs réponses sur la liste proposée; il ne faut donc pas comprendre les pourcentages d'une manière exclusive; la grande majorité des familles font appel à plusieurs modes de garde au cours de la semaine (les voisins le matin avant l'école, la Fringale à midi et les devoirs surveillés après l'école...); il y a eu 721 réponses pour les 109 familles concernées !



Les commentaires en fin de questionnaire donnent la mesure du mécontentement des parents devant ce système de gardes éclatées :

"Le moyen de garde est tous les jours différent"

"Aucun accueil le matin et l'après-midi. Solution de garde provisoire désécurisante pour les enfants"

"Il manque une structure d'accueil digne de ce nom ! Obligés de jongler entre différentes solutions !"

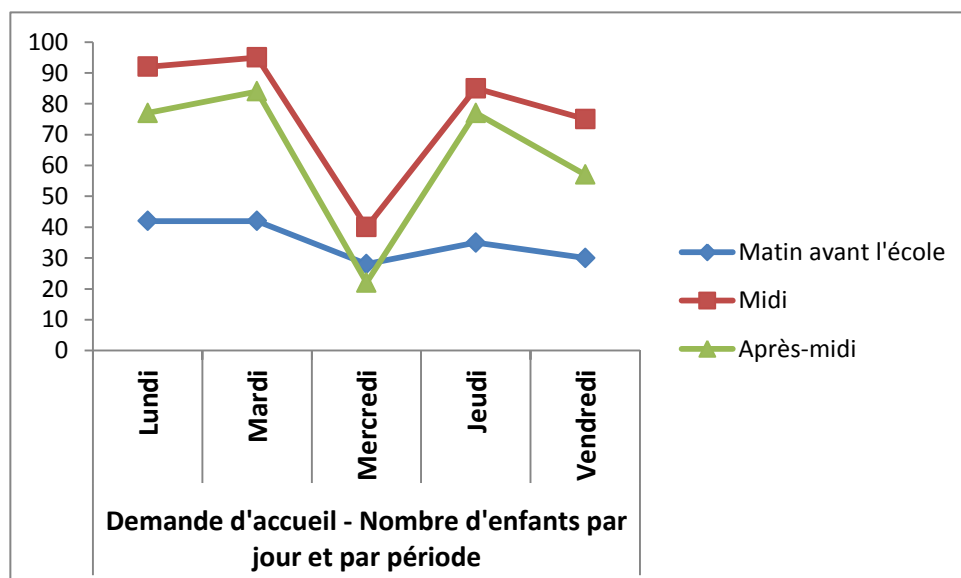
"J'ai dû baisser mon taux de travail pour arrêter de jongler entre les solutions".

2.3 Evaluation de la demande d'accueil

A partir du questionnaire, on peut évaluer le besoin d'accueil. Rappelons le chiffre de 109 familles concernées par le besoin d'accueil extrascolaire non satisfait; les retours donnent en outre le chiffre de 143 enfants concernés.

De ce dernier chiffre, il convient bien sûr de déduire le nombre d'enfants du premier cycle 1P et 2P, non concernés ici. On peut évaluer ce nombre à une cinquantaine d'enfants.

D'autre part, la demande en places d'accueil est variable selon les diverses tranches de journée. La demande est moins forte pour le matin avant l'école. Par contre midi et après-midi voient une demande importante et sensiblement identique. La demande varie aussi selon les jours : le mercredi, la demande diminue à 28 le matin, 40 à midi et 23 l'après-midi.



3. Le concept des APEMS

Les premiers APEMS ont vu le jour à Lausanne en 1998. Le concept primitif prévoyait à l'origine un lieu d'accueil au sein des bâtiments scolaires. Au vu du développement de ces structures, il est apparu rapidement que les APEMS ne pouvaient pas se situer uniquement dans l'enceinte scolaire. D'autres locaux à proximité des écoles ont alors été utilisés.

Prilly propose dans le présent préavis d'installer deux APEMS au sein de bâtiments scolaires et de transformer l'actuel réfectoire de la Fringale situé à la Confrérie en APEMS. Ainsi deux des trois structures projetées seront réellement "en milieu scolaire", la troisième à proximité du Collège Centre.

L'APEMS s'inscrit dans un espace transitionnel entre la famille et l'école; l'APEMS tisse des liens avec ces deux institutions tout en respectant leur autonomie.

La fragmentation des temps de présence, entrecoupés par les périodes scolaires, les changements continuels des groupes liés à la fréquentation irrégulière selon le travail des parents, la nécessité d'offrir autant de moments de repas, de jeu, de socialisation que de repos, imposent aux professionnels en charge des groupes d'enfants un projet spécifique attentif à leurs divers besoins.

Le temps d'accueil en APEMS ne peut en aucun cas être considéré comme temps de garde, mais doit être considéré comme temps de vie, riche en relations et en découvertes. On définira ainsi les objectifs d'un tel accueil :

- créer un cadre de la vie collective agréable et harmonieux;
- construire des liens relationnels de qualité entre adultes et enfants et entre pairs;
- assurer la sécurité et l'intégrité physique et psychique des enfants;
- répondre aux besoins de l'enfant en matière d'alimentation, de repos et d'hygiène;
- proposer aux enfants des activités variées, enrichissantes et leur permettre de satisfaire leur besoin de mouvement;
- encourager le développement de l'autonomie des enfants.

4. Les locaux des APEMS

Le présent préavis concerne la création de 72 places d'accueil par l'ouverture de trois structures parascolaires de 24 places chacune, situées comme suit :

1) Les locaux sis à l'avenue de la Confrérie 36B, mis actuellement à disposition du réfectoire de la Fringale pour le repas de midi, abriteront le premier APEMS, pour les élèves du Collège Centre. Cette structure offrira 24 places d'accueil et abritera aussi le bureau de la Direction des APEMS, qui sera confiée un/e responsable nouvellement engagé/e. Ces locaux sont déjà suffisamment équipés en ce qui concerne les normes cantonales en vigueur et ne nécessiteront que peu de travaux pour leur mise en conformité.

2) Le second APEMS, destiné aux élèves du collège de Mont-Goulin, prendra place dans ledit bâtiment scolaire, en lieu et place de l'appartement du concierge. Cet appartement étant libéré de tout occupant au printemps 2015, sa nouvelle affectation est idéale puisque l'APEMS se situera dans l'école-même qu'il desservira. A nouveau, le nombre de places offertes se montera à 24.

Ce local nécessite quelques travaux d'aménagement pour en faire un lieu adapté à l'accueil d'écoliers, entre autres au niveau des sanitaires; les travaux y relatifs seront pris en charge par le Service Domaines & Bâtiments.

3) Les travaux liés au chauffage à distance prévus sur le site des pavillons scolaires de Grand-Vigne imposent le déménagement de ces classes dans les locaux provisoires à Corminjoz en août 2015, qui accueilleront également temporairement le troisième APEMS, qui accueillera les élèves de Jolimont. Son aménagement se fera en même temps que celui des classes provisoires.

Dans un second temps, le projet de classes intégrera de manière définitive l'APEMS dans les futures constructions de Grand-Vigne pour la rentrée scolaire 2017 ou 2018. Cet APEMS est prévu lui aussi avec une capacité d'accueil de 24 places.

La situation géographique de ces trois APEMS est idéale car elle permettra de desservir tous les établissements scolaires concernés, avec un temps consacré aux trajets réduit au minimum. La complémentarité avec l'UAPE du Tilleul sera ainsi réalisée.

L'offre d'accueil sera le matin avant l'école, à la pause de midi et l'après-midi dès la fin de l'école. Au vu de la demande actuelle, il n'est pas prévu pour l'instant d'ouverture le mercredi. D'autre part les APEMS ne seront pas ouverts durant les vacances scolaires.

5. Organisation

Les APEMS seront intégrés à l'offre d'accueil du réseau AJENOL. En ce sens, la procédure d'inscription se fera via la liste d'attente de l'AJENOL et les priorités d'accueil seront celles déjà définies au sein du réseau. De la même manière, les tarifs seront identiques à ceux facturés pour l'accueil parascolaire. L'amplitude horaire sera identique à celle des structures AJENOL, soit de 07h00 à 18h30.

L'intégration au réseau AJENOL, outre qu'elle fait sens au niveau organisationnel, permet en outre de bénéficier des soutiens cantonaux via la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE). Ces subventions couvrent une part des charges salariales, comme c'est le cas pour les structures gérées par la Fondation des Acacias.

De même, l'aide au démarrage sera demandée au Canton (FAJE) et à la Confédération (Office fédéral des assurances sociales/OFAS). Ce soutien consiste en un montant forfaitaire en fonction des places offertes les trois premières années d'exploitation.

L'ouverture des APEMS est aussi l'occasion de procéder à une répartition plus claire et efficiente des responsabilités entre les partenaires actifs dans le domaine de l'accueil de jour, à savoir :

- La Fondation des Acacias est en charge de l'accueil collectif des enfants de 0 à 6 ans par ses structures du Tilleul, des Acacias et du futur CVE de Corminjoz Nord.
- L'accueil en milieu collectif des enfants de 7 ans à 12 ans est pris en charge au sein des APEMS par le Service d'accueil de la petite enfance (SAPE).
- Le réfectoire de la Fringale est rattaché lui aussi au SAPE.
- L'accueil en milieu familial pour les enfants de 0 à 12 ans reste géré par le SAPE.

Au vu de la diversification de ses missions, le Service d'accueil de la petite enfance deviendra à cette occasion le Service de l'enfance.

6. Le réfectoire de la Fringale

Le réfectoire de la Fringale offre un accueil pour le repas de midi. L'accompagnement des enfants de l'école à la Fringale est organisé, les enfants étant pris en charge durant toute la pause de midi.

La Fringale conservera cet accueil et offrira 30 places dans les locaux du Foyer St Etienne. Le budget d'exploitation sera réduit en conséquence. L'offre d'accueil, uniquement à midi, complète idéalement l'offre des APEMS par une prestation ciblée sur la pause de midi, qui connaît une très forte demande.

La Fringale quittera la Fondation des Acacias pour rejoindre le Service de l'enfance, afin de garantir continuité et gestion optimale du personnel d'encadrement dans une collaboration étroite avec l'APEMS.

Les subventions prévues au budget 2015 pour la Fringale se montent à CHF 212'900.-. Ce budget doit être réduit, pour tenir compte de la diminution de l'offre dès la rentrée d'août. On peut estimer que les charges pour le premier semestre se limiteront à CHF 123'300.-.

Le budget 2016 de la Fringale sera intégré au budget du Service de l'enfance. Il se montera autour de CHF 122'000.-.

Les charges de la Fringale dans les locaux de St Etienne d'août à décembre 2015 peuvent s'évaluer comme suit :

Traitements et charges sociales	CHF	25'400.-
Alimentation	CHF	31'200.-
Matériel pédagogique et divers	CHF	2'500.-
Téléphone, ports, bureau	CHF	<u>1'900.-</u>
Total HT	CHF	61'000.-

La participation des parents, quant à elle, est évaluée à CHF 36'000.-.

7. Coût du projet

De nouveaux postes de travail dédiés à ces trois APEMS devront être créés, selon les besoins figurant dans le tableau ci-dessous :

	<u>En EPT</u>
Direction	0.80
Secrétariat	0.40
Assistant-e-s socio-éducatif-ve-s (ASE) ou Educatrice-s de l'enfance (EDE)	2.25
Educatrice-s auxiliaires	2.25
Intendance et service repas	<u>0.90</u>
Total EPT	6.60

Outre les charges en personnel et les frais liés à de relativement modestes travaux d'aménagement des locaux, lesquels s'intégreront dans une démarche séparée menée par le Service Domaines & Bâtiments, le projet nécessite un mobilier et un équipement adéquat. Une grande part du mobilier de la Fringale actuelle à la Confrérie pourra être conservée. Les autres APEMS devront être équipés entièrement, ainsi que le bureau de la Direction des APEMS.

L'investissement de base pour ces divers aménagements se monte à un total de CHF 46'000.-, qui se répartissent comme suit :

Mobilier et petite menuiserie	CHF 29'100.-
Matériel de cuisine et vaisselle	CHF 11'500.-
Matériel pédagogique	<u>CHF 5'400.-</u>
Total HT	CHF 46'000.-

La structure étant intégrée au réseau AJENOL, elle pourra bénéficier de l'aide de la FAJE qui octroie chaque année une subvention couvrant le 20 % des charges salariales du personnel éducatif.

Le budget de fonctionnement ci-dessous tient compte des aides financières de la FAJE et de l'OFAS. L'ouverture est prévue à la rentrée scolaire d'août 2015. Néanmoins, le personnel, selon les besoins tels qu'identifiés ci-dessus, sera engagé au début du mois d'août afin de garantir une mise en place de l'accueil efficient dès le premier jour.

	Budget annuel 2016		Budget août-décembre 2015	
	Charges (en CHF)	Recettes (en CHF)	Charges (en CHF)	Recettes (en CHF)
Traitements	659'320.-		274'720.-	
Charges de fonctionnement	143'700.-		59'860.-	
Loyers	72'200.-		30'100.-	
Subvention FAJE annuelle		104'860.-		43'690.-
Participation des parents		312'000.-		130'000.-
Participation de la Commune de Prilly		458'360.-		190'990.-
	875'220.-	875'220.-	364'680.-	364'680.-

En tenant compte de la réduction de la subvention accordée à la Fringale, liée au redimensionnement de l'offre d'accueil dudit réfectoire, l'impact effectif de ce projet sur le budget 2015 sera de CHF 126'390.-.

8. Incidences financières

La dépense de CHF 46'000.- sera financée par la trésorerie courante et amortie sur une durée de 10 ans au maximum. Elle figure au plan des investissements (cf. page 119 du budget 2015), sous rubrique «4 - APEMS».

Après acceptation du présent préavis par le Conseil communal, la somme des crédits d'investissement votés depuis le début de la législature 2011-2016 se montera à CHF 52'250'000.-.

La charge totale d'amortissement par les budgets futurs s'élèvera à CHF 4'647'400.-. La charge financière, calculée au taux de 4 %, sera de CHF 5'500.- par an.

Conclusions

Ces dernières années, la Municipalité a reçu plusieurs fois des parents s'inquiétant du manque de solutions de garde pour leurs enfants en âge de scolarité; une pétition allant dans ce sens lui a également été adressée. C'est donc à un réel besoin, plusieurs fois exprimé par la population, que ce préavis apporte une réponse. De plus, comme indiqué dans le préambule, avec la création de ces APEMS, Prilly se dote du dernier échelon qui manquait à l'accueil collectif des enfants; ainsi les familles prillérans bénéficieront d'une continuité de l'accueil par des structures adaptées de 0-16 ans, répondant ainsi tant au besoin des parents qu'à l'article 63a de la Constitution vaudoise.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le préavis municipal N° 8-2015,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'autoriser la création d'un réseau de structures d'accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) impliquant l'engagement de personnel éducatif et administratif supplémentaire à hauteur de 6.6 EPT;
2. d'octroyer un crédit de CHF 46'000.- destiné à couvrir l'investissement de base pour aménagements divers en mobilier et matériel;
3. de financer ce montant par la trésorerie courante et de l'amortir sur une durée de 10 ans au maximum;
4. de porter au budget ordinaire de la Ville de Prilly le montant annuel de la participation communale aux charges de fonctionnement des APEMS.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 16 mars 2015.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

A. Gillieron

J. Mojonnet